République Française

Département de l'Ain

Nombre de Conseillers :

En exercice: 14 Présents: 11 Votants: 11 Absents: 3 Exclus: 0

OBJET: Décision modificative n°1
Ouvertures de crédits – Budget Communal

N°2022-43

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de RIGNIEUX LE FRANC

L'an deux mil vingt-deux, le 1er du mois d'août à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit de la loi à la Mairie, sous la présidence de M. PAIN Pascal, Maire.

Date de convocation : 26 juillet 2022 Date d'affichage : 26 juillet 2022

Présents: Mrs PAIN Pascal, BOILEAU Pierre, THOMAZET Fabien, THIEVON Yves, CHOMEL Lionel, HOWSE Willy, Mmes MARTEL Anne, MARCELIN Valérie, RIGOLLET Maryse, KLEIN Aurélie, BRICAUD Maryline,

Absents Excusés: Mrs BERNARD Xavier, ROSSI Jean-Yves,

Mme BOBAND Céline,

Secrétaire de séance : M. THOMAZET Fabien,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits pour les travaux d'extension électrique et d'installation d'un transformateur pour desservir le futur lotissement le Domaine de Morillon effectués par le Syndicat d'électricité et de e-communication de l'Ain et le remboursement par le lotisseur Arve Lotissements n'ont pas été prévus au Budget primitif Communal 2022. De ce fait, il est nécessaire d'effectuer des ouvertures de crédits correspondants. Le maire propose les ouvertures de crédits suivantes :

DESIGNATION	OUVERTURES DE CREDITS			
	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2041581- 431 GPF: Biens mobiliers, matériel et études			29 750,00 €	
1318 -431 Subventions d'investissement – autres				29 750,00 €

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les ouvertures de crédits indiqués ci-dessus.

Certifié exécutoire par le maire Compte tenu de la télétransmission en Préfecture le 2 août 2022 Accusé réception n° 001-210103255-20220801-delib2022-43-DE Du 2 août 2022 A RIGNIEUX-LE-FRANC Le 2 août 2022

Le Maire

RIGNIEUX-LE-FRANC, le 1^{er} août 2022 Ont signé les membres présents Pour extrait conforme Le Maire

Pascal PAIN

Publication le : 3 août 2022